

223C1915
FR0013183985-FS0905

24 novembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GENSIGHT BIOLOGICS S.A.

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 23 novembre, la société par actions simplifiée Sofinnova Partners (7-11 boulevard Haussmann, 75009 Paris), agissant pour le compte du fonds Sofinnova Crossover I SLP dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 novembre 2023, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société GENSIGHT BIOLOGICS et détenir, pour le compte dudit fonds, 13 260 067 actions GENSIGHT BIOLOGICS représentant autant de droits de vote, soit 20,30% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société GENSIGHT BIOLOGICS².

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce et l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, à l'occasion du franchissement des seuils de 20% du capital et des droits de vote de GENSIGHT BIOLOGICS, Sofinnova Crossover I SLP déclare, pour les six mois à venir :

- que la souscription d'actions de la société GENSIGHT BIOLOGICS a été réalisée par recours à des fonds propres ;
- agir seule ;
- ne pas envisager de procéder à des acquisitions d'actions de la société GENSIGHT BIOLOGICS ;
- ne pas envisager une prise de contrôle de la société GENSIGHT BIOLOGICS ;
- envisager de continuer à accompagner la société GENSIGHT BIOLOGICS (i) dans le cadre du développement clinique de ses produits en vue de leur mise sur le marché, et, conformément aux termes du communiqué de presse publié par la société le 21 novembre 2023² à l'issue de la réalisation d'un placement privé et d'une offre au public à hauteur d'environ 4,7 millions d'euros, (ii) dans la recherche de nouvelles sources de financement en dettes ou en capitaux propres (via l'émission de titres financiers) ou bien d'opérations de partenariat ou de M&A, afin de compléter les besoins en fonds de roulement et de financer les dépenses d'exploitation de la société GENSIGHT BIOLOGICS ; étant toutefois précisé que Sofinnova Crossover I SLP n'envisage pas, pour mettre en œuvre cette stratégie :
 - (a) de projet de modification de l'activité de la société GENSIGHT BIOLOGICS ;
 - (b) de projet de modification des statuts de la société GENSIGHT BIOLOGICS ;

¹ Sur la base d'un capital composé de 65 309 073 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF le 21 novembre 2023 sous le numéro 23-481 et communiqué de la société GENSIGHT BIOLOGICS du 21 novembre 2023.

(c) de projet de radiation des négociations d'une catégorie de titres financiers de la société GENSIGHT BIOLOGICS ;

- ne pas être partie à des accords et/ou instruments mentionnés aux 4° et 4°bis du I de l'article L. 223-9 du code de commerce ;
- ne pas être partie à un accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société GENSIGHT BIOLOGICS ;
- ne pas envisager de demander la nomination d'un représentant supplémentaire au conseil d'administration de la société GENSIGHT BIOLOGICS. »
